

☞ **Sont présents :**

CASSARD Brigitte (BC),
CHASSANDE-PATRON Alexandra (ACP),
DARJO Michel (MD),
JACOB Hervé (HJ) à partir de 18h47,
KOCH Gérard (GK),
LANEYRIE Jean-Marc (JML),
LEMKE-TALOTTA Mady (MLT).

☞ **Absents excusés :**

Olivier Doerler donne pouvoir à BC,
Cédric Vincent, donne pouvoir à GK.

☞ Assiste également au Conseil Municipal : Olivier ROMAND (OR), Secrétaire de Mairie.

☞ **Lexique :**

CM : Conseil Municipal,
PV : Procès-verbal,
BP : Budget Principal,
CCM : Communauté de Communes de la Matheysine,
EAS : Compétence Eau et Assainissement,
SMP Racing : Sibille Moto Passion Racing.

Le maire, JML, ouvre la séance à 18h35, quorum atteint.

GK et MD sont candidats à la fonction de secrétaire de séance.

Après vote à bulletins secrets (MD six voix, GK deux voix), MD est nommé secrétaire de séance.

1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2024.

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2- Etat récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation.

OR projette le tableau récapitulatif des actes accomplis par le Maire sous délégation d'attribution.

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 ARIL 2024



Etat des dépenses

du 11/03/2024 au 04/04/2024

Budget principal	Budget EAU
------------------	------------

Type	Désignation	Etat	Dépenses Montant HT	Recettes Montant HT
Investissement			1 104 €	- €
2151	Brun TP Chemin clos Reine	En cours	1 104 €	
Fonctionnement			8 904 €	- €
60612	Electricité	Payé	496 €	
60621	Gaz	Payé		
60622	Carburants	Payé	85 €	
60631+60632	Entretien + Matériel technique	Payé	159 €	
6064	Fournitures administratives			
613	Location copieur citerne gaz	Payé	1 691 €	
61551+61558	rue fontaines	Payé	148 €	
6152x				
623	Réceptions	Payé	252 €	
	Affranchissements +Orange			
626x	Télécommunication	Payé	339 €	
628x	Cotisations irma, vie communale, ami sitadel, amrf			
6574	Subventions tichodrome, secours pop, mvtt belle époque, rcm	Payé	450 €	
6558	Part Ecole Ste Thérèse	Payé	5 283 €	
7488	Location salle	en préparation		

Celui-ci est commenté par JML et ne suscite pas de commentaire particulier.

3-Etat des indemnités et remboursements de frais alloués aux élus en 2023.

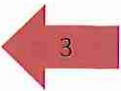
Montant des indemnités et remboursement de frais alloués aux élus en 2023 (article L 2123-24-1-1 CGCT)

Nom	Fonction	Type	Période	Montant Net (€ TTC)	Total (€ TTC)
DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Mars 2023	689.44 €	
DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Juin 2023	689.44 €	

PV CM du 05 avril 2024
05/09/2024 15:14

JML

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 ARIL 2024



DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Septembre 2023	699.79 €	
DARJO Michel	Adjoint	Indemnité adjoint	Décembre 2023	699.79 €	
DARJO Michel					2 778.46 €
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Mars 2023	1 775.86 €	
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Juin 2023	1 775.86 €	
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Septembre 2023	1 802.49 €	
LANEYRIE Jean-Marc	Maire	Indemnité Maire	Décembre 2023	1 802.49 €	
LANEYRIE Jean-Marc					7 156.70 €

LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Mars 2023	689.44 €	
LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Juin 2023	689.44 €	
LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Septembre 2023	699.79 €	
LEMKE-TALOTTA Mady	Adjoint	Indemnité adjoint	Décembre 2023	699.79 €	
LEMKE-TALOTTA Mady					2 778.46 €

Comme exigé annuellement par la Loi, OR projette le tableau récapitulatif des indemnités perçues en 2023 par le Maire et les adjoints, ce qui n'appelle pas de commentaire particulier.

Il est constaté qu'aucun remboursement de frais n'a été sollicité et effectué en 2023.

Ayant prévenu d'un retard possible, Hervé Jacob rejoint le CM à 18h47.

4. Vote du Budget Principal 2024.

OR projette le diaporama qui explicite chaque compte du BP selon la nouvelle nomenclature M57.

Chaque compte est présenté selon trois colonnes : somme budgétée en 2023, celle réalisée en 2023, enfin celle proposée pour le BP24.

JML et OR commentent ces chiffres d'abord pour la section de Fonctionnement puis pour la section d'Investissement.

Il est rappelé que le principe de précaution conduit à choisir l'estimation haute pour les dépenses et l'estimation basse pour les recettes afin de se prémunir des possibles aléas.

La Section de Fonctionnement est établie en « suréquilibre » (les recettes excèdent les dépenses d'une forte somme compte tenu du report « à nouveau » important) ce qui garantit une vision réelle et sincère de la situation financière de la Commune, mode de présentation approuvée par Mr Pollon Conseiller auprès des élus locaux.

La Section d'Investissement est, elle, établie à « l'équilibre » (les recettes égalent les dépenses).

Le tableau suivant résume les grandes masses des deux sections et de leur cumul.

JML

MD

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 ARIL 2024



BP 2024	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réelles	247 839.25€	118 660.84 €
Virement à la section d'investissement	13 700.19€	
Amortissements	8 600.00 €	
Déficit 2023 reporté		7 436.58 €
Total/ section dépenses	270 139.44 €	126 097.42 €
Recettes réelles	251 879.43 €	56 360.65€
Autre réserves (1068)		47 436.58 €
Virement de la section de fonctionnement		13 700.19 €
Amortissements		8 600.00 €
Excédent 2023 reporté	258 039.89 €	
Total/section recettes	509 919.32 €	126 097.42 €

Le diaporama du BP2024 est annexé au PV, le document comptable est consultable en mairie et sur le site de la commune (ponsonnas.fr)

Après cet examen et les commentaires de JML et OR, le BP2024 est soumis au vote du CM.

Le BP2024 est adopté à l'unanimité.

5- Vote du Budget annexe Eau Potable 2024.

JML rappelle que le service public de la distribution d'eau potable relève de la réglementation comptable des SPIC : Service Public Industriel et Commercial, ce qui impose un budget annexe indépendant du BP2024 mais permet quelques liaisons entre les deux budgets.

Le diaporama est projeté par OR selon la même présentation et commenté par JML et OR. La section d'exploitation et la section d'investissement sont toutes deux établies à « l'équilibre »

Comme pour le BP le tableau suivant résume les grandes masses des deux sections et de leur cumul.

BP 2024	Exploitation	Investissement
Dépenses réelles	34 849.64 €	9 608.93 €
Restes à réaliser en dépenses		
Virement à la section d'investissement		
Amortissements	7 200.00 €	2 400 €
Total/ section dépenses	42 049.64 €	12 008.93 €
Recettes réelles	18 360 €	
Restes à réaliser en recettes		
Virement de la section de fonctionnement		
Amortissements	2 400.00 €	7 200€

JML

OR

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 ARIL 2024



Autre réserves (1068)		
Excédent 2023 reporté	21 289.64 €	4 808.93 €
Emprunt		
Total/section recettes	42 049.64 €	12 008.93 €

Après cet examen et les commentaires de JML et OR, le Budget annexe Eau Potable 2024 est soumis au vote du CM.

Le Budget annexe Eau Potable 2024 est adopté à l'unanimité.

6- Tarif de l'eau pour 2024/2025.

JML souligne que le Budget annexe Eau Potable présenté et voté précédemment est satisfaisant, en conséquence il propose au CM de reconduire pour l'exercice 2024/2025 les tarifs actuels pour les usagers de ce service public assuré en régie communale.

A savoir :

Consommation en m3	Prix en HT
De 0 à 150	1.00€/m3
De 151 à 250	1.10€/m3
Au-dessus de 250	1.30€/m3
Abonnement annuel	30€

Après vote, le CM approuve la reconduction des tarifs actuels pour 2024/2025 à l'unanimité.

7- Travaux d'aménagement d'un parc de stationnement.

JML rappelle que le projet d'aménagement d'un parc de stationnement près de la Mairie inscrit au BP2024 est éligible à subvention de la part du Département.

Un taux de 55% est escompté.

JML sollicite donc le CM pour l'autoriser à conduire le dossier de demande de subvention.

Le CM donne son accord pour l'obtention de cette subvention à l'unanimité.

8- Travaux de réfection des voiries de l'impasse de l'Enclos.

JML rappelle que ce projet d'investissement est le plus important du BP2024 dont le montant s'élève à 59 790€ HT.

Ce projet est également éligible à subvention de la part du Département à hauteur de 55%.

JML sollicite donc le CM pour l'autoriser à conduire cette démarche auprès de la Conférence Territoriale du Département.

Le CM, à l'unanimité, donne son accord pour cette demande de subvention.

9- Travaux d'amélioration du réseau d'eau potable à l'impasse de l'Enclos.

Le BP 2024 prévoit la réfection de la voirie de l'impasse de l'Enclos.

Avant la réalisation de ces travaux, un devis a été demandé à l'entreprise Carron pour chiffrer le renouvellement éventuel des conduites de distribution d'eau potable sur l'Enclos afin d'optimiser le coût financier de l'ensemble des deux chantiers envisagés, voirie et eau potable.

Le devis de Carron prévoit une dépense de l'ordre de 50 à 55 K€.

Ce montant important n'est pas compatible avec les réserves du Budget annexe Eau Potable précédemment voté ce qui conduit donc le CM à renoncer à ce programme qui ne présente aucun caractère d'urgence puisqu'aucune fuite n'a été enregistrée sur le réseau de distribution d'eau potable du lotissement. La suite relèvera de la diligence de la Communauté de Communes de la Matheysine (CCM) à laquelle la compétence EAS (Eau et Assainissement) sera transférée de par la Loi à compter du 1.1.2026.

10- Demande de subvention de l'association SMP Racing de Kevin Sibille.

JML donne lecture du courrier adressé à la Commune par Kevin Sibille, courrier qui relate ses très bons résultats en compétition pour la saison 2023/2024 ainsi que les activités menées en lien avec le collègue Mauberret pour sensibiliser les collégiens à l'importance d'un comportement exemplaire sur le réseau routier.

JML rappelle que le CM a attribué à Kevin Sibille en 2023 une subvention de 100€.

Sachant que l'activité à un haut niveau de compétition exige des moyens financiers importants recueillis essentiellement auprès de sponsors privés, il est proposé, après échange de vues, de porter le montant de la subvention à 200€ et de solliciter Kevin Sibille pour qu'il partage son expérience et sa passion auprès de jeunes ponsonnaraux souhaitant mieux connaître cette discipline sportive exigeante : rencontre à organiser avec KS, les parents des enfants et adolescents intéressés, la commission animation etc...

Un courrier en ce sens sera adressé à Kevin Sibille par la Commune.

JML porte au vote ces propositions

Le CM donne son accord à l'unanimité.

Le vote précédent, qui concerne l'utilisation d'engins motorisés dans des espaces aménagés ou en pleine nature, permet à GK de renouveler sa proposition : sur le Plateau Matheysin, mettre à la disposition des pratiquants un lieu et/ou un circuit spécialement aménagés et sécurisés pour que cette activité soit « encadrée » par une réglementation reconnue et respectée de tous.

GK est d'avis qu'un tel projet doit s'envisager à l'échelle de la CCM.

JML rappelle qu'il a déjà écrit à cette fin à la CCM en Novembre 2022 sans obtenir de réponse positive en raison, semble-t-il, de l'impossibilité de trouver un terrain adapté à un tel usage.

A l'issue de la discussion il est proposé que le Maire adresse, à nouveau, à la CCM un courrier afin qu'une réflexion initiale exploratoire soit lancée sur ce sujet.

11- Demande de subvention de l'association Rose Altitude.

L'association Rose Altitude sollicite à nouveau la Commune pour l'attribution d'une subvention pour l'année 2024 afin de pouvoir poursuivre ses actions concrètes de sensibilisation aux situations difficiles liées au cancer du sein et autres cancers féminins.

JML propose de reconduire pour 2024, le montant de 100 € attribué l'an passé.

Le CM adopte la proposition à l'unanimité.

12- Questions diverses.

12.1- L'Arbre de la Liberté.

JML annonce que « l'Arbre de la Liberté », un tilleul, a trouvé sa place sur la pelouse devant la Salle des Fêtes, planté par l'entreprise Audinos selon la délibération 2023_050 du 18/12/2023.

Pour prévenir toute méprise à l'avenir, une plaque indiquera qu'il s'agit de L'Arbre de la Liberté de Ponsonnas tout en précisant le nom scientifique de la Variété du tilleul planté : Tilia Americana (hybrida argentea).

12.2- Location de la Salle des Fêtes et ménage.

MLT expose que l'utilisation de la Salle des Fêtes en semaine et pour les WE provoque parfois des difficultés pour assurer une propreté irréprochable des locaux loués tant au commencement de la prestation qu'à la restitution des lieux par les locataires.

L'agent technique, compte tenu de sa charge de travail actuelle et de son emploi du temps, ne peut garantir systématiquement une qualité optimale lors de la remise des clefs aux locataires le vendredi soir.

Afin d'améliorer la qualité de nos prestations, dans un premier temps, il est décidé de consulter deux entreprises spécialisées dans le nettoyage pour connaître l'incidence financière de cette évolution.

Dans un deuxième temps il sera décidé comment sera répercuté ce coût supplémentaire dans les tarifs de location.

12.3- Achat de tables supplémentaires.

MLT fait part aux conseillers que le nombre de tables disponibles dans la Salle des Fêtes n'est pas suffisant dans certaines occasions.

Un lot de quatre tables supplémentaires sera donc commandé.

12.4- Elections Européennes.

GK rappelle que des élections européennes sont prévues pour le dimanche 9 juin 2024.

Le tableau des disponibilités de chacun et des heures de permanence sera établi par OR.

Les panneaux d'affichages en nombre suffisant (recto-verso si plus de 15 listes) pour accueillir toutes les listes seront installés par le service technique à l'emplacement habituel devant le parc de stationnement.

L'ordre du jour ayant été traité et toutes les questions diverses évoquées, le maire JML, clôt la séance à 20h30.

Le secrétaire de séance

Michel Darjo



Le Maire

Jean-Marc Laneyrie

